

# DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

**DATE DE CONVOCATION**

01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 06 octobre à 19 heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la M  
en séance publique sous la présidence de :

**DATE D’AFFICHAGE**

01 septembre 2022

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS : 16**

**VOTANTS : 16**

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CH  
Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE  
PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie-Alvina SK  
VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Dominique PERRAGU  
CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCH

Absents : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENAR

Objet de la délibération : **Projet de voirie**

L'objectif de la Mairie étant de poursuivre de façon régulière l'entretien de l'ensem  
voirie communale, il est alloué au budget une somme afin d'effectuer ces travaux  
Suite à la consultation et analyse par ICA (Ingénierie Conseil en Aménagement) notre maîtr  
le projet d'aménagement rue des Plantes, d'une estimation de 100 000,00 € HT a été ret  
budget 2023

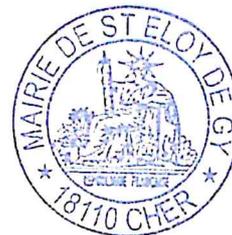
**Les membres du conseil, après avoir délibéré, décident à l'unanimité**

- d'accepter le projet
- donne son accord pour engager la consultation

Secrétaire de séance  
Ludovic MAHÉ

**L'ADJOINT DELEGUE**

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 11 octobre  
Le Maire  
Gilles BENOIT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION

01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 06 octobre à 19 heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

01 septembre 2022

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 16

VOTANTS : 16

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,  
Christél GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique  
PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie-Alvina SKURA, Régis  
VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Dominique PERRAGUIN, Marie  
CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCH

Absents : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENARD

Objet de la délibération : **Vente véhicule : délégation du Maire**

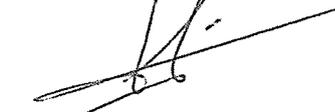
Monsieur le Maire explique que la cession du véhicule de la commune à Monsieur Stéphane PILLET pour un montant de 900,00 € doit faire l'objet d'une sortie de l'actif de la Renault Clio, n° d'inventaire 1999/MATERIEL/1, pour un montant de 6 402,86 €

La sortie de l'état d'actif excédant 4 600,00 €, une délibération est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer la transaction ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorise le Maire à vendre la Renault Clio immatriculée 657 HB 5
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule

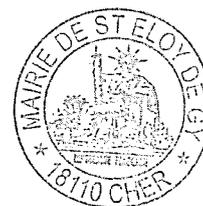
Secrétaire de séance  
Ludovic MAHÉ

  
**L'ADJOINT DELEGUE**

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 11 octobre 2022

Le Maire  
Gilles BENOIT





Diffusion sur le site internet de la commune 13-10-2022  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-10-2022  
D 06.10.22\_2

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-018-211802061-20221006-0061022\_2-0

# DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

**DATE DE CONVOCATION**

01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 06 octobre à 19 heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la M  
en séance publique sous la présidence de :

**DATE D’AFFICHAGE**

01 septembre 2022

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 16

VOTANTS : 16

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CH  
Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE  
PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie-Alvina SK  
VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Dominique PERRAGI  
CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCH

Absents : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENAR

Objet de la délibération : **Subvention complémentaire à l'association « Saint'El**

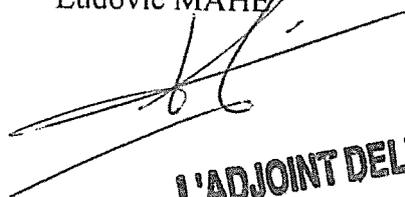
Lors de l'organisation de la manifestation de la fête national, l'association « Saint'Eloysirs :  
des dépenses.

La municipalité qui organise cette manifestation, prend en charge les dépenses liées à celle-ci  
propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 265,00 € à l'association

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

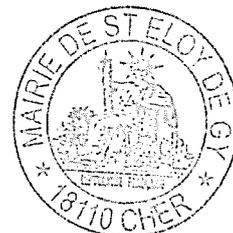
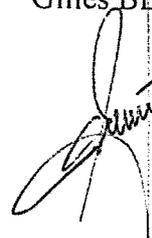
- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 265,00 €  
l'association « Saint'Eloysirs »

Secrétaire de séance  
Ludovic MAHE



L'ADJOINT DELEGUE

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 11 octobre  
Le Maire  
Gilles BENOIT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

**DATE DE CONVOCATION**

01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 06 octobre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

**DATE D’AFFICHAGE**

01 septembre 2022

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS : 16**

**VOTANTS : 16**

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Dominique PERRAGUIN, Marie CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCH

Absents : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENARD

**Objet de la délibération : Mise en place d’un conseiller municipal « Incendie-secours »**

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant « incendie et secours »

Monsieur le Maire expose les différentes missions attendues de la fonction :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de ta commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de ta commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune,

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Une journée de formation aux correspondants est prévue d'ici la fin de cette année.

Madame Marie-Alvina SKURA accepte la fonction

**L'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette nomination**

Secrétaire de séance  
Ludovic MAHÉ

**L'ADJOINT DELEGUE**

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 11 octobre 2022  
Le Maire  
Gilles BENOIT

Diffusion sur le site internet de la commune 13-10-2022  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-10-2022  
D 06.10.22\_4

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-211802061-20221006-D061022\_4-D



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

**DATE DE CONVOCATION**

01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 06 octobre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

**DATE D'AFFICHAGE**

01 septembre 2022

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS : 16**

**VOTANTS : 16**

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Dominique PERRAGUIN, Marie CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCH

Absents : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENARD

Objet de la délibération : **vente parcelle E 000167**

Un riverain de la parcelle E 000167 en bordure de la départementale 104, d'une surface de 2 270 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune de Saint Eloy, a fait une demande pour l'achat.

Les membres du conseil, après avoir délibéré, décident à l'unanimité

- d'autoriser la vente de la parcelle
- d'autoriser le Maire à signer tous documents pour cette vente.

Secrétaire de séance  
Ludovic MAHÉ



**L'ADJOINT DELEGUE**

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 11 octobre 2022

Le Maire  
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 13-10-2022

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le 13-10-2022

D 06.10.22\_5

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-211802061-20221006-D061022\_5-D

# DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

**DATE DE CONVOCATION**

01 septembre 2022

**DATE D’AFFICHAGE**

01 septembre 2022

L’an deux mille vingt-deux, et le 06 octobre à 19 heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la M  
en séance publique sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS : 16**

**VOTANTS : 16**

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CF  
Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE  
PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie-Alvina SK  
VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Dominique PERRAGU  
CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCH

Absents : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENAR

**Objet de la délibération : vente d’une partie de la parcelle ZL 0098**

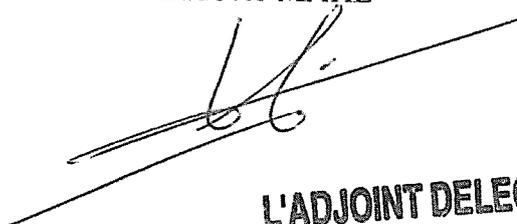
Monsieur le Maire indique qu’une partie de la parcelle ZL 0098, plan exposé à l’ensemble d  
d’une surface d’environ 800 m<sup>2</sup> (terrain constructible, considéré comme « dent creuse »), ar  
à la Commune de Saint Eloy pourrai faire l’objet d’une vente après bornage.

Les membres du conseil, après avoir délibéré, décident à l’unanimité

- d’autoriser la vente de la parcelle
- d’autoriser le Maire à signer tous documents pour cette vente.

Secrétaire de séance

Ludovic MAHÉ

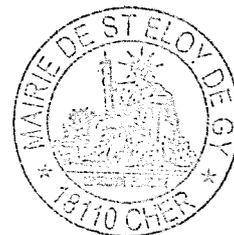
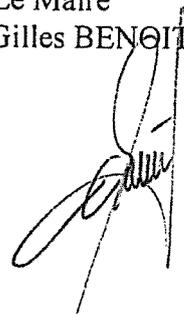


L'ADJOINT DELEGUE

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 11 octobre

Le Maire

Gilles BENOIT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

**DATE DE CONVOCATION**

01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 06 octobre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

**DATE D'AFFICHAGE**

01 septembre 2022

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS : 16**

**VOTANTS : 16**

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie-Alvina SKURA, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Dominique PERRAGUIN, Marie CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCH

Absents : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENARD

Objet de la délibération : **Approbation modification des statuts du SDE 18**

Monsieur le Maire expose :

La **Commune de Saint Eloy de Gy** est membre du Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18), qui est un syndicat mixte fermé à la carte, regroupant l'ensemble des communes du Cher ainsi que les 15 établissements publics de coopération intercommunale. Cette forme juridique lui permet de proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses compétences obligatoires que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences dites « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Les statuts du SDE 18 n'ont pas évolué depuis 2016. Or dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE 18 (notamment fusion de certaines communautés de communes) que des missions exercées par ce dernier.

Les services du SDE 18 ont ainsi mené une réflexion sur évolution des statuts. Réflexion qui a été confortée par la Chambre Régionale des Comptes, puisque cette dernière invite très fortement le SDE 18 à actualiser « *ses statuts en fonction de l'évolution de ses activités et de son environnement institutionnel afin de consolider son cadre juridique* ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membre.

- Le projet prévoit notamment :
  - De modifier la composition du SDE 18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale.
  - De supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/10/2022

Application agréée à localite.com

95\_DE-018-211802061-20221006-0061022\_7-0

Page 1 sur 2

- D'élargir la compétence IRVE aux mobilités douces.
- D'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid.
- De permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte, ou de tiers.

Toutefois, et en application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires envisagées requièrent l'approbation des communes et communautés de communes membres du SDE 18 à la majorité qualifiée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-20,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-18 portant modification des statuts du SDE 18,  
Vu le courrier de notification du projet des nouveaux statuts du SDE 18,

Considérant le projet des nouveaux statuts du SDE 18 présenté en séance,

Il est proposé aux membres du Conseil : d'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité syndical du SDE 18 n° 2022-18.

**Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18).

Secrétaire de séance  
Ludovic MAHÉ



**L'ADJOINT DELEGUE**

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 11 octobre 2022

Le Maire  
Gilles BENOIT




Diffusion sur le site internet de la commune 13-10-2022  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-10-2022  
D 06.10.22\_7

REÇU EN PREFECTURE  
le 13/10/2022  
Application agréée F.legalite.com

Page 2 sur 2

99\_DE-018-2118 02 06 1-20221006-0061022\_7-D

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

**DATE DE CONVOCATION**

01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 06 octobre à 19 heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de :

**DATE D’AFFICHAGE**

01 septembre 2022

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS : 16**

**VOTANTS : 16**

Étaient présents : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE,  
Christèl GOND, Ludovic MAHE, Denis PEAUDECERF, Olivier DE BRIE, Dominique  
PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET, Marie-Alvina SKURA, Régis  
VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Dominique PERRAGUIN, Marie  
CALURAUD, Anita GUINARD-AKRETCH

Absents : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENARD

Objet de la délibération : **Démission de Madame Astrid COTTÉ**

Monsieur le Maire ayant pris acte de la démission de Madame Astrid COTTÉ du Conseil Municipal, courrier reçu le 29 septembre 2022, propose la mise en place de Madame Germaine DE BENGUY, suppléante, conseillère municipale

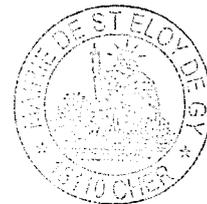
**L'ensemble du Conseil accepte cette nomination.**

Secrétaire de séance  
Ludovic MAHÉ

**L'ADJOINT DELEGUE**

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 11 octobre 2022

Le Maire  
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 13-10-2022  
Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le 13-10-2022  
D 06.10.22\_8

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-211802061-20221006-0061022\_8-D

Page 1 sur 1